

MULTI UNITS LUXEMBOURG
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
RCS Luxembourg B 115 129
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE

MULTI UNITS LUXEMBOURG – LYXOR ESG EURO CORPORATE BOND (DR) UCITS ETF
(le « **Compartiment** »)

Modification du Prospectus et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du Compartiment

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et dans le dernier Prospectus de la Société.

Luxembourg, le 09 Décembre 2022,

Chers Actionnaires,

La Société de Gestion et le Conseil d'Administration de la Société informent par la présente les Actionnaires des modifications décidées détaillées ci-dessous concernant le Compartiment (les « **Modifications** »). Les Modifications relatives au Compartiment seront effectuées entre 10 Janvier 2023 et 10 Février 2023. Pendant cette période, le Compartiment peut ne pas être en mesure de respecter son objectif d'investissement. Une fois les Modifications mises en œuvre, un avis sera mis à disposition sur www.amundiETF.com pour confirmer la date d'effet des Modifications (la « **Date d'effet** »).

1) Modification de l'Indice

L'Indice suivi par le Compartiment passera de l'Indice Précédent au Nouvel Indice (le « **Changement d'Indice** »), comme indiqué dans le tableau suivant :

Indice Précédent	Nouvel Indice
Bloomberg Barclays MSCI EUR Corporate Liquid SRI Sustainable Index	Bloomberg MSCI Euro Corporate Paris Aligned Green Tilted Index

L'objectif de cette modification est d'offrir aux Actionnaires une exposition au Nouvel Indice qui est représentatif du marché des obligations d'entreprises de qualité « investment grade », libellées en euros, et qui vise à respecter et à dépasser les normes minimales des Indices de référence alignés sur l'Accord de Paris de l'UE (« **IRAAP** ») requis en vertu du Règlement délégué complétant le Règlement (UE) 2019/2089 modifiant le Règlement (UE) 2016/1011 (le « **Règlement Benchmark** »).

Le Nouvel Indice est établi, administré et géré par Bloomberg.

Une description complète du Nouvel Indice, de sa méthodologie de construction et des informations sur la composition et les pondérations respectives des composantes du Nouvel Indice sont disponibles sur le site Internet du fournisseur d'indices à l'adresse www.bloomberg.com/indices et dans le Prospectus.

2) Modification du nom et de la dénomination des catégories d'actions du Compartiment

Dans un souci constant d'amélioration de sa gamme, la Société de Gestion souhaite renommer le Compartiment et les catégories d'actions du Compartiment comme suit :

Ancien nom du Compartiment avant la Date d'effet	Nouveau nom du Compartiment après la Date d'effet
Lyxor ESG Euro Corporate Bond (DR) UCITS ETF	Amundi EUR Corporate Bond Climate Net Zero Ambition PAB

Compartiment (nouveau nom)	Ancien nom des catégories d'actions avant la Date d'effet	Nouveau nom des catégories d'actions après la Date d'effet
Amundi EUR Corporate Bond Climate Net Zero Ambition PAB	Acc Dist Monthly Hedged to USD – Acc Monthly Hedged to USD – Dist Monthly Hedged to CHF – Acc Monthly Hedged to CHF – Dist Monthly Hedged to GBP – Acc Monthly Hedged to GBP – Dist Monthly Hedged to SEK – Acc Monthly Hedged to SEK – Dist	UCITS ETF Acc UCITS ETF Dist UCITS ETF USD Hedged Acc UCITS ETF USD Hedged Dist UCITS ETF CHF Hedged Acc UCITS ETF CHF Hedged Dist UCITS ETF GBP Hedged Acc UCITS ETF GBP Hedged Dist UCITS ETF SEK Hedged Acc UCITS ETF SEK Hedged Dist

Dans le cas contraire, le Compartiment conservera les codes utilisés pour les transactions et le total des commissions.

Le Compartiment supportera les coûts associés à ces modifications. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que les coûts liés à ces modifications pourraient avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment.

- **Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec ces modifications, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.**

Toutefois, pour les catégories d'actions UCITS ETF, la passation d'un ordre sur le marché secondaire entraînera des coûts qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment.

Veillez noter que les Actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché secondaire peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

- **Si les Actionnaires sont d'accord avec ces modifications, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.**

Suite à la mise en œuvre de ces changements, le Prospectus et le Document d'informations clés pour l'investisseur du Compartiment seront modifiés en conséquence.

Le Prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur du Compartiment seront mis à disposition par la Société de Gestion sur simple demande ou pourront être consultés sur les sites Internet www.amundi.com et www.amundiETF.com à la Date d'effet ou aux environs de cette date.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration